

COUPLEURS SEPARATEURS DE BATTERIE REF. 10.580 - 10.581 - 10.582

MODELE 10.580

FONCTIONNEMENT ET UTILISATION

- charge à partir de l'alternateur : On recharge en priorité la batterie du véhicule : lorsque la tension de celle-ci atteint 13,6 V (+ ou - 0,1 V), la batterie auxiliaire se connecte en parallèle. La charge simultanée des deux batteries durera tant que l'alternateur sera en fonctionnement.
- charge à partir d'un chargeur externe : Si celui-ci est connecté aux bornes de la batterie auxiliaire, le principe de fonctionnement est le même que lors d'une charge par alternateur ; la batterie auxiliaire étant la première à se charger.
- utilisation 12 V sans chargeur, ni alternateur, en fonctionnement : Les utilisations de bord (pompe, éclairage, chauffage...) se feront à partir des deux batteries en parallèle. Lorsque la tension commune de ces deux batteries atteindra 12,4 V (+ ou - 0,1 V), la batterie principale se désaccouplera. La consommation des diverses utilisations se fera alors uniquement sur la batterie auxiliaire.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Vérifier auprès de votre concessionnaire ou du distributeur du véhicule la capacité de charge batterie admissible par l'alternateur,
- Afin d'équilibrer le montage et pour ne pas surcharger l'alternateur, ni provoquer le vieillissement prématûr de la batterie auxiliaire, utiliser des batteries de capacité sensiblement identique à + ou - 20 %.
- Capacité maximum de chaque batterie : 110 Ah
- Courant de charge maximum : 40 A
- Liaisons entre le séparateur et les batteries : fil de 6 mm² minimum,
- Cet appareil doit être placé dans un endroit le protégeant contre tout risque de projection d'eau et de préférence, les cosses orientées vers le bas.

MODELE 10.581

Son fonctionnement est identique à celui du modèle 10.580, mais il possède en plus un relais pour le réfrigérateur, commandé par un + 12 V après contact.

MODELE 10.582

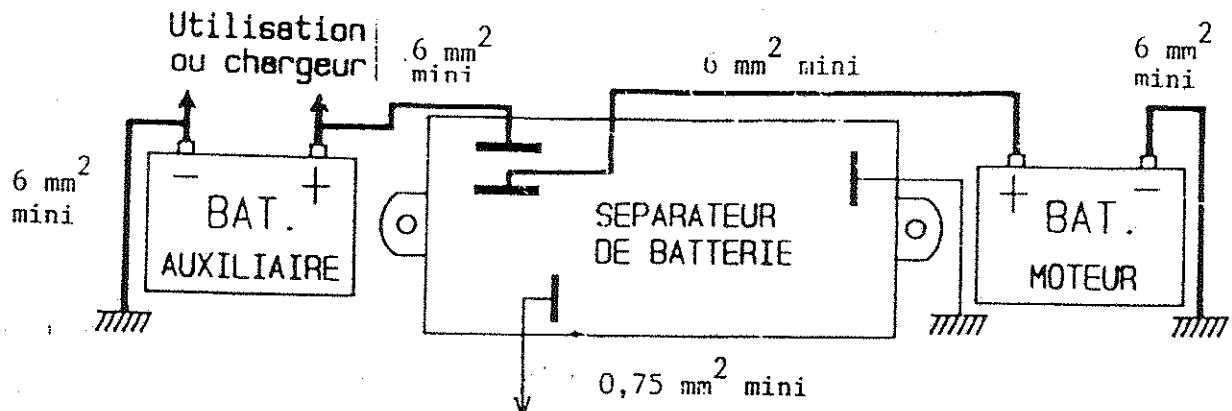
Son fonctionnement est identique à celui du modèle 10.581, mais sont incorporés suivant les modèles de un à trois fusibles de protection.

10.582.1 : - un fusible de protection réfrigérateur calibre 15 A

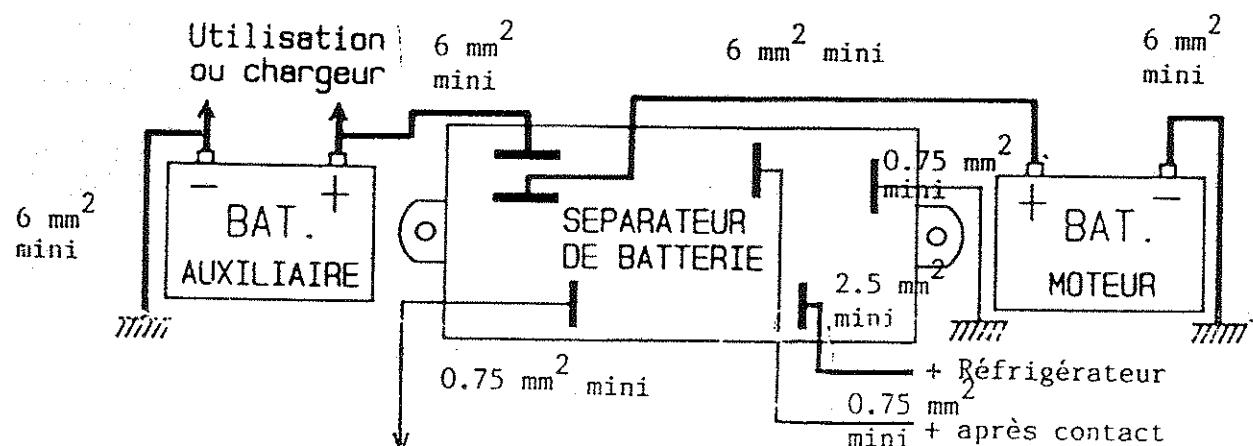
10.582.2 : - un fusible de protection réfrigérateur calibre 15 A
- un départ repéré A protégé par un fusible 30 A

10.582.3 : - un fusible de protection réfrigérateur calibre 15 A
- un départ repéré A protégé par un fusible 30 A
- un départ repéré B protégé par un fusible 15 A

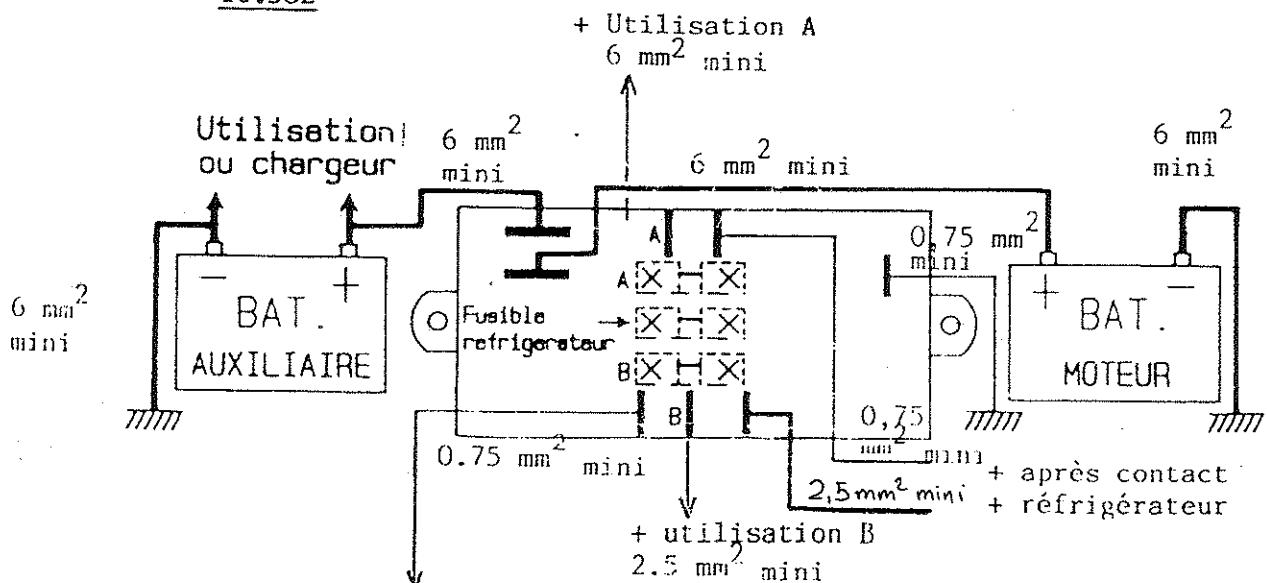
10.580



10.581



10.582



* IL N'EST PAS NECESSAIRE DE RACCORDER CETTE SORTIE POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE CES COUPLEURS SEPARATEURS.